

## Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique

Volume 19, numéro 1, mars 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1050956ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1050956ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

(1973). Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique. *Documentation et bibliothèques*, 19(1), 3–4. <https://doi.org/10.7202/1050956ar>

### Résumé de l'article

En 1949, l'Unesco a publié un manifeste sur le rôle de la bibliothèque publique. Pour marquer l'Année internationale du livre, l'Unesco a demandé à la section des bibliothèques publiques de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires de rédiger un nouveau manifeste en tenant compte de l'évolution qui s'est produite depuis près de vingt-cinq ans.

Le texte de ce nouveau manifeste est reproduit plus loin. Il sera traduit dans toutes les principales langues du monde et présenté à la Conférence de la FIAB, qui s'est tenue à Budapest en 1972.

C'est aux administrations nationales et locales qu'il incombe de créer des bibliothèques publiques et d'en assurer le fonctionnement.

L'Unesco espère que là où les bibliothèques publiques ne satisferont pas les besoins mentionnés dans le manifeste, les éducateurs, les travailleurs sociaux, les agents de culture et les animateurs locaux mobiliseront l'attention du public et favoriseront par tous les moyens la création d'un service de bibliothèques publiques qui constituera une force vive essentielle au sein d'une communauté active et de plus en plus nombreuse.

# Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique<sup>1</sup>

*En 1949, l'Unesco a publié un manifeste sur le rôle de la bibliothèque publique.*

*Pour marquer l'Année internationale du livre, l'Unesco a demandé à la section des bibliothèques publiques de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires de rédiger un nouveau manifeste en tenant compte de l'évolution qui s'est produite depuis près de vingt-cinq ans.*

*Le texte de ce nouveau manifeste est reproduit plus loin. Il sera traduit dans toutes les principales langues du monde et présenté à la Conférence de la FIAB, qui s'est tenue à Budapest en 1972.*

*C'est aux administrations nationales et locales qu'il incombe de créer des bibliothèques publiques et d'en assurer le fonctionnement.*

*L'Unesco espère que là où les bibliothèques publiques ne satisferont pas les besoins mentionnés dans le manifeste, les éducateurs, les travailleurs sociaux, les agents de culture et les animateurs locaux mobiliseront l'attention du public et favoriseront par tous les moyens la création d'un service de bibliothèques publiques qui constituera une force vive essentielle au sein d'une communauté active et de plus en plus nombreuse.*

## La bibliothèque publique

### L'Unesco et les bibliothèques publiques

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été fondée en vue de servir la paix et le progrès spirituel, en agissant sur l'esprit des hommes et des femmes.

Le présent manifeste proclame la confiance que l'Unesco place dans la bibliothèque publique en tant que force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information et en tant qu'instrument indispensable au développement de la paix et de la compréhension internationale.

### La bibliothèque publique

*Une institution démocratique d'enseignement, de culture et d'information*

La bibliothèque publique illustre la foi de la démocratie en l'éducation pour tous et à tout âge, ainsi qu'en l'aptitude de chacun à apprécier les réalisations de l'humanité dans le domaine du savoir et de la culture.

La bibliothèque publique est le principal moyen de donner à tous libre accès au trésor

<sup>1</sup> Tiré de: *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, vol. XXVI, no 3 (mai-juin 1972), 138-140.

des pensées et des idées humaines et aux créations de l'imagination de l'homme.

La bibliothèque publique a pour tâche de reposer l'esprit de l'homme en lui fournissant des livres pour son délasserment et son plaisir, de venir en aide à l'étudiant et de faire connaître les progrès de la technique, de la science et de la sociologie.

La bibliothèque publique doit être constituée en vertu de textes législatifs précis conçus de manière à permettre à toute la population de bénéficier de ses services. Il est essentiel que les bibliothèques coopèrent entre elles pour que la totalité des ressources nationales puisse être utilisée et mise au service des lecteurs.

La bibliothèque publique doit être financée en totalité par l'État ou les collectivités locales; ses services ne doivent donner lieu à aucun paiement de la part des usagers.

Pour atteindre ses objectifs, la bibliothèque publique doit être d'accès facile et ses portes doivent être ouvertes également à tous les membres de la communauté, sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction.

### Ressources et services que doit offrir la bibliothèque publique

La bibliothèque publique doit donner aux adultes et aux enfants la possibilité de marcher de pair avec leur époque, de ne jamais cesser de s'instruire et de se tenir au courant des progrès accomplis dans les sciences et dans les arts.

Présentées de manière attrayante et sans cesse remises à jour, ses collections doivent être la preuve vivante de l'évolution du savoir et de la culture. Elle pourra ainsi aider les lecteurs à se faire eux-mêmes une opinion et à développer leur goût et leurs facultés critiques et créatrices. Il appartient à la bibliothèque publique de leur transmettre les connaissances et les idées, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont exprimées.

La page imprimée est depuis des siècles l'instrument universellement admis de la diffusion du savoir, des idées et de l'information; les livres, les revues, les journaux demeurent donc les principales ressources que doivent posséder les bibliothèques publiques.

Toutefois, la science a créé de nouveaux types d'archives qui occuperont une place de plus en plus grande dans les fonds des bibliothèques. Adultes et enfants doivent pouvoir y trouver des ouvrages reproduits en un format réduit qui facilite leur stockage et leur transport, des films, des diapositives, des disques, des bandes de magnétophone et de magnétoscope, ainsi que le matériel nécessaire à l'usage individuel ou dans le cadre d'activités culturelles.

Au total, la bibliothèque publique doit avoir des ouvrages et de la documentation sur tous les sujets afin de pouvoir satisfaire les goûts de tous les lecteurs, quelle que soit leur instruction ou leur culture.

Toutes les langues employées par une communauté doivent être représentées et la bibliothèque doit posséder dans la langue originale les livres qui revêtent une importance mondiale.

La bibliothèque publique doit être située en un lieu central, être accessible aux personnes souffrant de handicaps physiques et être ouverte à des heures commodes. Les locaux et le mobilier doivent avoir un aspect agréable, familier et accueillant. Il est essentiel que les lecteurs puissent accéder librement aux rayons.

La bibliothèque publique est tout naturellement le centre culturel de la communauté, où se réunissent des gens ayant des intérêts semblables. Elle doit donc disposer des locaux et du matériel nécessaires pour organiser, à l'intention des adultes et des enfants, des expositions, des discussions, des conférences, des concerts et des projections de films.

Des filiales et des bibliothèques itinérantes doivent desservir les zones rurales et les banlieues.

Pour constituer et organiser leurs collections et aider leurs lecteurs, il est indispensable que les bibliothèques disposent, en nombre suffisant, d'un personnel compétent et dûment formé. Ce personnel devra recevoir une préparation spéciale à diverses tâches, comme le service des enfants et des personnes handicapées, la manipulation du matériel audio-visuel, l'organisation des activités culturelles.

### **La bibliothèque publique et les enfants**

C'est pendant l'enfance que s'acquiert le plus facilement le goût de la lecture et l'habitude de fréquenter les bibliothèques. La bibliothèque publique doit donc s'attacher à donner à chaque enfant la possibilité de choisir librement le livre ou le document qui l'intéresse. Il est bon de constituer des collections d'ouvrages destinés aux jeunes lecteurs et, si possible, de leur réserver des locaux spéciaux. La bibliothèque peut ainsi devenir pour eux un endroit vivant et stimulant où ils trouveront, dans des activités variées, une source d'inspiration culturelle.

### **La bibliothèque publique et les étudiants**

Les étudiants de tous âges doivent pouvoir compter sur la bibliothèque publique pour compléter les moyens que leur offrent les établissements d'enseignement. Les personnes qui étudient seules sont parfois entièrement tributaires de la bibliothèque publique pour satisfaire leurs besoins de livres et de documentation.

### **Les lecteurs handicapés**

On se préoccupe de plus en plus du bien-être des personnes âgées et handicapées. Or la bibliothèque publique offre un excellent palliatif à la solitude et aux handicaps mentaux et physiques de toutes sortes.

Une meilleure accessibilité des locaux, la fourniture d'auxiliaires mécaniques et d'ouvrages imprimés en gros caractères ou enregistrés sur bandes, la distribution de livres dans les hôpitaux et les hospices ou à domicile — voilà quelques-uns des moyens par lesquels la bibliothèque publique peut faire bénéficier de ses services ceux qui en ont le plus besoin.

### **La bibliothèque publique au service de la communauté**

Active et constructive dans ses méthodes, telle doit être la bibliothèque publique. Il lui faut apporter la preuve de son utilité et inciter la population à faire appel à elle.

Elle doit coordonner ses efforts avec ceux d'autres organismes d'éducation, de culture et d'action sociale — écoles, groupes d'éducation des adultes, organisations d'activités de loisirs, etc. — et avec ceux des institutions à vocation artistique.

Elle doit être attentive aux intérêts et aux besoins nouveaux qui se font jour dans la communauté; nouvelles catégories de lecteurs à qui il faut des ouvrages d'un genre particulier, ou évolution de la conception des loisirs dont doivent tenir compte les collections et les activités de la bibliothèque.

Il y a des revues européennes mais il y a aussi des revues québécoises

Abonnez-vous tout de suite au

### **Courrier pédagogique québécois**

4 numéros par année: septembre, novembre, janvier, mars.

**\$6.00**

**GUÉRIN, ÉDITEUR LIMITÉE**

4440, rue Saint-Denis, Montréal 131, Qué. — 843-6241